

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



**Délibération du Conseil Municipal
N°2021-095**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA
REHABILITATION DE L'ÉGLISE SAINT MATHIEU DES
TERRASSES : TRAVAUX SUR PORCHE ET ENDUITS**

Séance du : 18 décembre 2021

Date de convocation : 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit décembre, à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 09

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, MATHON Sylvie, FAUST Alain, SIONNET Anthony, GILBERT Hervé, JACOB Roland, FERRIER Stéphane

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, PIQUEMAL Michel à PIC Jean-Pierre

Absent : FERRIER Nathalie, PIQUEMAL Michel, ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°2020-003 en date du 16 janvier 2020 par laquelle le Conseil Municipal approuve le projet de « réhabilitation du porche et des enduits des deux chapelles de l'église Saint Mathieu du hameau de Terrasses » ;

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de « restauration d'une église » publié le 10/02/2021 et fixant la date limite de réception des offres au 05/03/2021 à 12 heures sur le profil acheteur : www.achatpublic.com ,

VU l'ouverture des plis effectuée par les membres de la commission marché, avec avec Mme Catherine PICHAT, architecte et Maitrise d'Œuvre sur ce marché, le 19/03/2021.

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DECIDE :

- D'attribuer le lot n°1 "maçonnerie" à l'Entreprise GLENAT, 86 rue Sablière de la Condamine, 38160 St ROMANS pour un montant hors-taxes de 34 113.26 € soit 40 935.91 € TTC.

- D'attribuer le lot n°2 « charpente et couverture » à l'Entreprise EUROTOITURE, 150 RD 925, 73460 à Saint Hélène sur Isère pour un montant hors-taxes de 17 000.00 € soit 20 400.00 € TTC.

- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

